



AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 7 octobre 2019 à 19 h, le règlement suivant :

- Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c. O-0.1 et le Règlement sur les tarifs – exercice financier 2019 (RCA18-27010), afin d'obliger le titulaire d'un permis d'occupation du domaine public à maintenir un corridor de sécurité pour piétons et cyclistes (RCA19-27002).

PRENEZ EN OUTRE AVIS que le règlement est maintenant en vigueur.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement mentionné ci-dessus à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture.

FAIT À MONTRÉAL, CE 10^E JOUR D'OCTOBRE 2019

La secrétaire d'arrondissement,

Dina Tocheva